

Ass. La Bonne Assiette

Adresse postale :

27 rue Paul Langevin

35200 Rennes

Modalités de fonctionnement pour les ateliers cuisine (à but non lucratif)

- Une adhésion annuelle, en plus des frais en rapport avec les ateliers cuisine, sera demandée par l'association organisatrice.

- la première séance sera considérée comme séance d'essai. Il sera demandé à l'issue de cette séance si l'intéressé(e) souhaite s'inscrire définitivement à l'ensemble des ateliers de l'année, au rythme d'un atelier par mois.

- Possibilité de règlement en 1 ou 2 fois. Uniquement par chèque.

- Absence occasionnelle : en cas d'absence, il est offert la possibilité au participant concerné d'inviter une personne de son choix à prendre sa place. Préférence sera donnée à des personnes n'ayant jamais fréquenté les ateliers cuisine.

- Absence et remboursement : il ne sera procédé à aucun remboursement. Par contre, pour des raisons familiales ou médicales ou même personnelles, il pourra être délivré un avoir (valable pour l'année qui suit, pour les ateliers cuisine ou pour les séjours) sur demande d'un participant, en cas d'absence répétées. Le bureau de l'association sera amené à prendre la décision après une demande par courrier de l'intéressé(e).

Fait à Rennes le samedi 15 février 2025

Le bureau

J. Jouano A. Champigny